

**TRANSPORT ROUTIER AU CAMEROUN: LES DOCUMENTS DE BORD**

Les documents obligatoires	Observations
<p><u>Documents du véhicule</u></p> <p>Carte de transport public (carte bleue)</p>	<p>Exigible uniquement pour les véhicules de transport public. Les itinéraires empruntés doivent correspondre à ceux qui y sont indiqués. Elle doit absolument correspondre à la catégorie de licence de transport obtenue par l'exploitant du véhicule.</p>
<p>Certificat de visite technique en cours de validité</p>	<p>Exigible pour les véhicules de transport public, les véhicules de transport de bien (fourgonnette, camionnette, autocar et camion). Ce n'est pas une pièce obligatoire pour les véhicules de tourisme (05 places assises)</p>
<p>Carte de stationnement de la Mairie du lieu d'exploitation</p>	
<p>Patente de transport public</p>	<p>Pour transport commercial uniquement</p>
<p>Vignette fiscale</p>	<p>Uniquement pour les véhicules à moteur</p>
<p>Police d'assurance</p>	<p>Véhicules isolés + véhicules attelés (à chaque véhicule sa police d'assurance)</p>
<p>Carte grise</p>	<p>Véhicules isolés + véhicules attelés (à chaque véhicule sa carte grise)</p>
<p>Droit de timbre</p>	
<p>Fiche des tarifs officiels (et non celle initiée par le syndicat)</p>	<p>Véhicules de transport public uniquement</p>
<p>Taxe à l'essieu</p>	<p>Uniquement pour les véhicules attelés (remorques, semi-remorques)</p>
<p>Certificat de contrôle</p>	<p>Citerne, UTI matière dangereuse</p>
<p>Certificat de jaugeage</p>	<p>Pour les citernes</p>

<p><u>Documents du conducteur</u></p>	
<p>Permis de conduire</p>	<p>Le permis doit correspondre à la catégorie du véhicule en possession</p>
<p>Certificat de capacité, modèle T</p>	<p>Exigibles pour les chauffeurs de taxi</p>
<p>Badge professionnel</p>	
<p>L'autorisation spéciale pour le transport d'enfants</p>	<p>Pour les chauffeurs de véhicule de transport d'enfants</p>
<p>Justificatif de la relation d'emploi</p>	<p>Tout document pouvant justifier la relation entre le chauffeur et son employeur</p>
<p>Certificats de formation obligatoire TMD</p>	<p>Documents obligatoires mentionnés dans la réglementation du transport de marchandises dangereuses (CEMAC) signée à Malabo en 1999</p>
<p>Certificat d'agrément de la profession de transporteur routier de matières dangereuses</p>	

<u>Les documents de la marchandise</u>	
Documents de transit modèle D15	Pour toute marchandise destinée à un autre pays (RCA, Tchad, Gabon) mais transitant par sur le territoire camerounais
Fiche de sécurité matières dangereuses	Pour le transport des marchandises classées
Déclaration permanente de TMD	
Déclaration de chargement / Manifeste	Documents obligatoires mentionnés dans la réglementation du transport de marchandises dangereuses (CEMAC) signée à Malabo en 1999
La lettre de voiture « Marchandises dangereuses »	
Protocole de sécurité (prestations de chargement / déchargement)	
Consignes de sécurité	
Certificat d'agrément du véhicule	

Note :

Pour les véhicules articulés et les trains routiers, les documents du véhicule sont exigibles non seulement pour le véhicule tracteur, mais aussi pour chacun des véhicules attelés (remorques et semi-remorques)